



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 4 février 2023

Indemnité REP/REP+ non payée en janvier pour les AED et les AESH !

SUD éducation a gagné en avril 2022 devant le Conseil d'État le paiement de l'indemnité REP/REP+ pour les AED. Suite à cette victoire de SUD éducation, le ministère a décidé d'aller au devant d'une nouvelle décision de justice et a attribué l'indemnité aux AESH.

Il aura toutefois fallu attendre décembre 2022 pour que le ministère édite enfin un décret pour ordonner le paiement de l'indemnité REP/REP+ aux AED et aux AESH. Or ces personnels n'ont pas reçu l'indemnité sur leur fiche de paie en janvier 2023.

SUD éducation a interrogé les services au niveau ministériel et dans les académies et a appris que :

- le ministère n'avait pas fourni aux académies les consignes pour le versement de l'indemnité,
- qu'il n'y avait pas eu de mise à jour des logiciels de paie fournis par le ministère,
- que les services ne parvenaient pas à définir les AESH bénéficiaires en raison des affectations dans les Pials.

L'indemnité REP/REP+ sera donc versée en retard aux personnels AED et AESH et son paiement sera rétroactif à compter du 1er janvier 2023. Le ministère savait depuis avril 2022 qu'il devrait verser cette prime, néanmoins il a été incapable d'anticiper son paiement, au détriment des personnels pourtant largement paupérisés par une inflation grandissante.

Le ministère envoie un message clair : il considère que les AED et les AESH ne sont pas des personnels à part entière de l'éducation nationale, mais des sous personnels, sous payés, avec une sous-prime REP qui n'est toujours pas attribuée.

SUD éducation revendique auprès du ministère la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour payer au plus vite les personnels.

SUD éducation soutient toutes les équipes qui se mobilisent auprès des services départementaux et académiques pour revendiquer un paiement immédiat de l'indemnité.

Pour SUD éducation, le ministère doit fournir des vraies réponses aux bas salaires de tous les personnels AED et AESH, pas seulement celles et ceux qui sont affectés en éducation prioritaire. Un vrai statut, un vrai salaire !

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

